

Ce que dit le droit

Pouvez-vous intégrer la marque NF à votre appel d'offre ?

Oui, la marque NF peut être exigée comme un des éléments du cahier des charges de l'appel d'offre.

Vous pouvez également autoriser le recours à d'autres marques européennes de qualité équivalentes.

Mais vous devez veiller dans votre formulation à définir explicitement, dans le cahier des clauses techniques particulières, les exigences techniques spécifiques pertinentes à satisfaire.

Nous vous recommandons d'utiliser la rédaction suivante :

«Le candidat fournira les certificats attestant de la qualité des produits proposés, établis par un organisme chargé du contrôle de la qualité et de la conformité des sacs déchets (Laboratoire National d'Essais pour la France ou autre laboratoire européen attestant de la qualité des produits proposés).

Le candidat devra répondre aussi aux exigences suivantes :

- contrôle périodique, par un organisme indépendant du fabricant, du système d'assurance qualité (la fréquence des contrôles devant être au minimum annuelle),
- contrôle périodique, par un organisme indépendant du fabricant, de la conformité des produits aux exigences de la norme NF EN 13592 sur des prélèvements aléatoires réalisés en usine et dans le commerce par l'organisme indépendant (la fréquence des contrôles pour chaque référence devant être au minimum annuelle).

En tout état de cause, il appartiendra au candidat d'apporter la preuve de sa conformité à ces exigences, par la présentation des règles de certification, celles-ci devant prévoir l'exclusion du droit d'usage, dans le cas de non-respect d'une ou plusieurs de ces exigences.

La marque NF Sacs à déchets en matières plastiques sera un élément de preuve recevable».

En achetant NF vous avez la certitude

✓ De sacs conformes aux normes européennes NF EN 13592 pour les sacs à déchets ménagers, NF X 30501 pour les sacs DASRI, NF EN 13592 et NF EN 13432 pour les sacs biodégradables.

✓ De sacs dont les dimensions sont toujours les mêmes. À terme, le calcul et la validation de la relation dimension/volume seront exigés par la marque NF. Vous serez ainsi certain de la contenance du sac acheté.

✓ De sacs parfaitement adaptés aux différents besoins des utilisateurs :

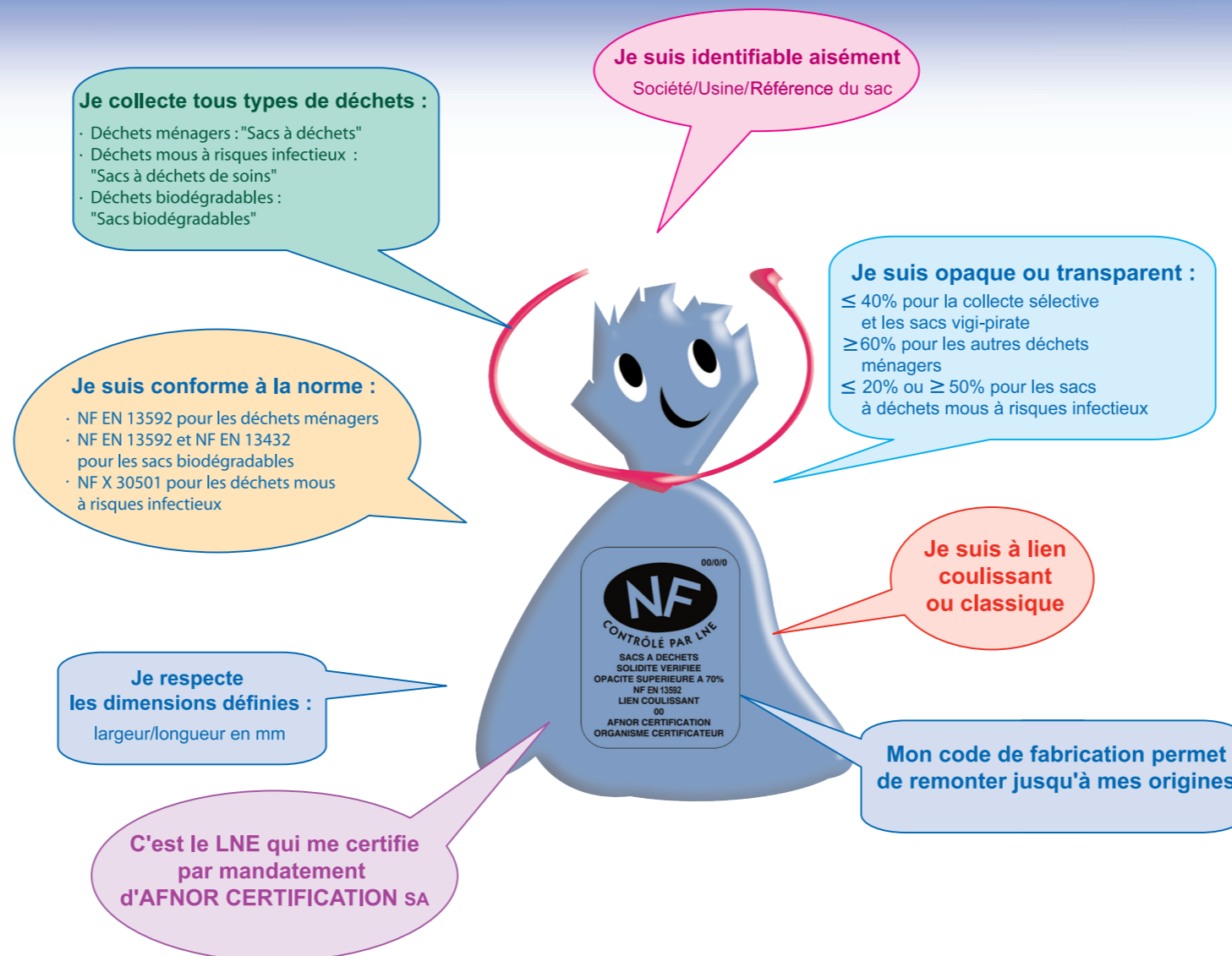
- Sacs à usage domestique (déchets ménagers, déchets de jardin, déchets biodégradables,...),
- Sacs pour les bureaux d'entreprise (déchets papier, plastique,...)
- Sacs pour les hôpitaux et les laboratoires biologiques (déchets mous à risques infectieux (DASRI) : lingettes, compresses,...)
- Sacs à liens classiques, à liens coulissants,...

✓ De sacs pour les différents types de collecte :

- collecte de déchets en vue d'incinération,
- collecte sélective de déchets triés en vue de recyclage,
- collecte des déchets biodégradables en vue de compostage.



Un marquage qui en dit beaucoup...



Une vingtaine d'entreprises utilise la certification NF

La liste des produits admis à la marque NF est disponible sur :

www.marque-nf.com

www.lne.fr

Chemin d'accès certification/entreprises et produits certifiés

CONTACT :
Organisme mandaté
Laboratoire National d'Essais

Division Certification Plurisectorielle - 1, rue Gaston Boissier - 75524 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 43 38 70 - e-mail : sophie.jornod@lne.fr

Acheter NF pour emballer et collecter vos déchets



c'est vous entourer de toutes les garanties



Pour choisir en connaissance de cause sachez faire la différence !

Autodéclaration de conformité

Ce type d'allégation présenté dans un appel d'offres repose dans le meilleur des cas sur des essais partiels effectués par le fabricant sur quelques sacs en sortie de chaîne de production.

Cette déclaration de conformité n'engage que la responsabilité du fabricant ou du distributeur.



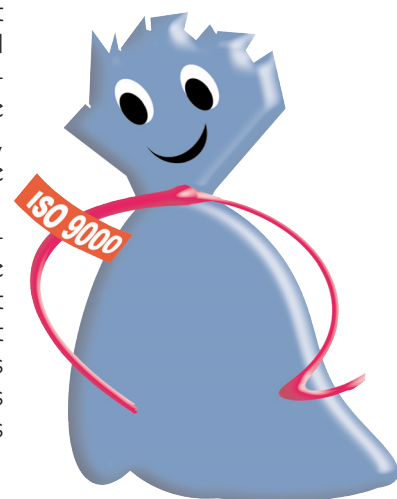
JE M'AUTODÉCLARE
CONFORME
À LA NORME !!!



Certification ISO

Une certification ISO permet au fabricant d'attester qu'il a organisé son site de production en vue de répondre aux exigences de ses clients, conformément à la norme ISO 9001.

Le fabricant est libre d'appliquer ou non la norme NF EN 13592, partiellement ou dans son intégralité, et de choisir des méthodes d'essais, celles-ci n'étant pas forcément celles prévues dans la norme NF EN 13592.



Certificat de conformité

Un certificat de conformité authentifie le recours par le fabricant à un laboratoire de contrôle extérieur qui a procédé à l'intégralité des essais prévus par la norme NF EN 13592, sur un lot de la fabrication.

La conformité ne concerne toutefois que le lot qui a fait l'objet de ces essais.

Mais ceci constitue une première étape déjà pertinente au regard des performances des produits.

CERTIFICAT
DE CONFORMITÉ
À LA NORME
NF EN 13592



CERTIFICAT
DE CONFORMITÉ
À LA NORME
NF EN 13592

CONSTANCE
DE LA
QUALITÉ



Marque NF

La certification NF, c'est la certitude d'acheter des produits conformes à la norme NF EN 13592 quel que soit le lot de production, fondée sur les contrôles réalisés annuellement par le LNE qui couvrent à la fois :

- les essais de performances sur toutes les références prélevées régulièrement tout au long de l'année dans les usines, sur les lieux de vente et chez les utilisateurs,
- et l'audit du système qualité et des moyens d'essais du fabricant.

5 performances évaluées sur tous les sacs...

SACS À DÉCHETS

✓ Dimensions et épaisseur

Objectifs : Définir et contrôler les caractéristiques dimensionnelles

L'essai consiste à s'assurer du respect :

- des dimensions fixées pour chaque type de sac, aussi bien ceux destinés à une petite poubelle (450/500 mm), à conditionner les déchets de jardin (820/1200 mm) que ceux utilisés par les particuliers, dans les entreprises ou collectivités (de 500/650 mm à 700/1100 mm),
- de l'épaisseur minimale, qui conditionne la résistance mécanique du sac, déterminée par chaque fabricant en fonction de son savoir-faire en concertation avec le LNE.

✓ Opacité

Objectifs : Identifier, contrôler ou masquer le contenu

- pour les sacs de collecte sélective et les sacs vigi-pirate, une certaine transparence (opacité inférieure ou égale à 40 %) est exigée,
- pour les autres sacs de collecte de déchets, une opacité d'au moins 60% est de rigueur.

✓ Résistance aux fuites

Objectif : Assurer l'étanchéité jusqu'à la collecte

L'essai consiste à remplir le sac avec de l'eau (entre 3 et 6 litres selon la capacité du sac) et à vérifier après 5 minutes l'étanchéité des soudures du fond ou latérales suivant le type de sac.



✓ Résistance aux chocs après une chute

Objectif : Vérifier la résistance à la manutention et aux chocs (descente d'escalier, dépose dans un conteneur par le particulier et ramassage par le ripeur)

L'essai consiste à laisser tomber un sac rempli avec un lest de 3 à 18 kg en fonction de sa capacité, d'une hauteur de 1,20 m ; cet essai étant pratiqué sur 30 sacs d'une même fabrication. On examine ensuite le fond, les parois, les soufflets et les soudures qui ne doivent pas présenter de détérioration importante.

✓ Résistance du lien

Objectif : Vérifier la solidité lors de la fermeture ou de la préhension

L'essai consiste à simuler la fermeture en appliquant au lien une force de 40 N (environ 4 kg) correspondant à la force moyenne d'un utilisateur. Pour les sacs à liens coulissants, cet essai est complété par un essai de tenue à la suspension brutale simulant la préhension et le transport.

...et des exigences complémentaires pour :

SACS BIODÉGRADABLES

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En choisissant des sacs biodégradables, particuliers, entreprises de jardinerie ou de restauration, contribuent à développer une nouvelle filière respectueuse de l'environnement : le compostage.

Ces sacs constitués par des matériaux polymères susceptibles de subir une dégradation sous l'action de micro-organismes (bactéries, champignons, algues) sont utilisables dans le cadre domestique (compost pour le jardin), ou industriel (unité spécialisée dans le compostage).



✓ Conformité de la teneur en métaux lourds

La norme NF EN 13432* spécifie pour le matériau du sac des teneurs maximales pour 11 métaux lourds (zinc, cuivre, nickel, cadmium, plomb, mercure, chrome, molybdène, sélénium, fluor et arsenic).

La vérification est effectuée par spectrométrie d'émission et spectro-colorimétrie.

*NF EN 13432 (Novembre 2000) - Emballage : exigences relatives aux emballages valorisables par compostage et biodégradation - Programme et critères d'évaluation de l'acceptation finale des emballages.

✓ Aptitude au compostage

Suivant la norme NF EN 13432, l'essai consiste à reproduire les conditions de dégradation (température, humidité, etc.) des unités de compostage (individuelles ou collectives) et à valider la qualité du compost obtenu.

✓ Résistance mécanique jusqu'à la collecte

Un sac est mis en contact avec des déchets organiques pendant des cycles successifs de 7 jours.

Les résultats permettent de classer les sacs dans l'une des cinq catégories suivantes (classe 1 = 7 jours, classe 2 = 14 jours, classe 3 = 21 jours, classe 4 = 28 jours, classe 5 = 35 jours). Ce paramètre permet aux collectivités d'organiser leur collecte de déchets dégradables.

À titre d'exemple, une municipalité achetant des sacs de classe 3 disposera d'un délai de 21 jours pour les ramasser.

SACS DASRI

(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

PROTECTION CONTRE LES INFECTIONS

Ces déchets (couches, compresses, pansements,...) nécessitent des précautions renforcées.

✓ Exigences de marquage et de coloris

✓ Étanchéité à 100%

✓ Résistance améliorée à la perforation

Un essai de résistance à la déchirure amorcée permet de simuler l'introduction malencontreuse d'un déchet perforant (scalpel ou aiguille) et de vérifier que le sac ne s'éventrera pas.

